RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Délégué / Déléguée à la protection des données (data protection officer)

Le délégué ou la déléguée à la protection des données, aussi appelé/e DPO (data protection officer), veille à faire respecter le RGPD (règlement général sur la protection des données), texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'UE (Union européenne).

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Statut : **Statut salarié**

Secteur professionnel : Audit - conseil

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, Je souhaite faire respecter la loi, les règles



© PRImageFactory/iStock/Getty Images

Le métier

Toute organisation, privée ou publique, quels que soient sa taille, son statut et son secteur d'activité, qui collecte et/ou traite des données permettant une identification directe des personnes par leur nom, prénom, etc. ou indirecte (identifiant ou numéro d'identification par exemple) doit désigner en son sein un ou une DPD (délégué ou déléguée à la protection des données). Autre solution : faire appel à un ou une DPD externe, travaillant par exemple dans un cabinet de conseil ou d'avocats. Sa mission sera d'appliquer le cadre légal du RGPD (Règlement général sur la protection des données) et d'assurer les relations avec la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et les différentes personnes concernées (salariés, usagers, patients, fournisseurs, etc.). Le ou la DPD peut aussi partager son temps de travail entre plusieurs organismes (groupements d'employeurs, de collectivités territoriales, hospitaliers de territoire, etc.). La fonction de DPD s'organise autour de la cartographie des traitements des données et de la tenue obligatoire d'un registre, de la mise en conformité de ces traitements, du contrôle du respect de la réglementation en lien avec la Cnil, de la sensibilisation et de la formation des salariés au respect des droits des personnes (droit à l'information, droit à l'accès, droit d'opposition), au traitement et à la libre circulation des données à caractère personnel, et de la veille juridique, technologique, sociétale et sectorielle. Les conditions de travail dépendent du parcours initial (juridique, sécurité informatique, systèmes d'information, gestion de projet, ressources humaines, communication...) et des objectifs de l'entreprise. La plupart du temps, le ou la DPD dépend de la direction générale de l'entreprise, à qui il ou elle fait des rapports réguliers.

Les études

Après le bac

5 ans pour obtenir un master en droit du numérique ou un diplôme d'ingénieur en informatique bien que les textes législatifs ne prévoient aucun niveau de diplôme ni d'expérience.

bac + 5

→ Délégué à la protection des données (Doranco)

→ Diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des sciences applicatives et du risque de l'université de Poitiers spécialité gestion des risques

→ Diplôme d'ingénieur de l'université Paris-XIII spécialité informatique

→ Diplôme d'ingénieur du CESI spécialité informatique

→ Diplôme d'ingénieur du CNAM spécialité informatique et cybersécurité

→ Master mention cybersécurité

→ Master mention droit de la propriété intellectuelle, du numérique et de l'espace

→ Master mention droit du numérique

Emploi et secteur

Secteur

Audit - Conseil

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

J'ai le sens du contact →

Je souhaite faire respecter la loi, les règles →

Autres métiers à découvrir

Architecte en cybersécurité

Gestionnaire reporting (rapports financiers)

Architecte des systèmes d'information

Cryptologue

Analyste numérique